

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-CF508

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	200 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	0
Développement du traitement des déchets en Guyane (ligne nouvelle)	200 000 000	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons la création d'un nouveau programme « Développement du traitement des déchets en Guyane » afin d'investir dans le développement de la collecte, du tri et du recyclage des déchets en Guyane.

La question des déchets est un enjeu majeur en Guyane. Aujourd'hui, le seul traitement des déchets existant est l'enfouissement. Tout en œuvrant à la réduction de la production de déchets, les déchets existants doivent pouvoir être collectés, triés, et potentiellement recyclés. Rien de cela n'est possible à cette heure.

Il faudrait pour permettre le développement de la filière recyclage un investissement d'un milliard d'euros sur le mandat.

Cet amendement propose donc d'allouer 200 millions d'euros à un nouveau programme pour le développement de la collecte, du tri et du recyclage des déchets en Guyane.

Pour assurer sa recevabilité financière, cet amendement :

- Prélève 200 millions d'euros en AE et CP sur l'action 1 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi outre-mer »
- Abonde d'autant le nouveau programme « Développement du traitement des déchets en Guyane »

Nous appelons le Gouvernement à lever le gage pour assurer les moyens confiés à l'action 1 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi outre-mer ».